

**Compte-rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 11 avril 2007 à 20h30**

Présents : MM. BLOND, BUISSON, MAZEAU, FAURE, PATAUD, GARREAU, CHALARD, LAGARDE LUCHON, LE PECULIER, Mmes BOUGOUIN, LAMONERIE

Excusés : MM.

Absents : MM. BRUN, RIFFAUD

Procuration : Néant

Secrétaire : M. CHALARD

Présence de Mme La Trésorière

1-BUDGETS

Monsieur Le président présente le budget assainissement et fait part du déficit récurant important et de ses origines

Après son explication, il est proposé à l'assemblée :

- d'augmenter la redevance d'assainissement pour la part communale de 10% à compter du 01.07.07
- de rembourser un emprunt
- de prélever sur le budget général la somme de 234855 € pour rétablir l'équilibre financier et budgétaire
- d'augmenter la taxe de raccordement : 550 € à compter du 01.07.07

il s'établit comme suit :

Dépenses + Recettes de fonctionnement	279 510 .00€
Dépenses + Recettes d'investissement	317 855.00 €

le budget est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président présente le budget du lotissement « les côteaux du chapelot » qui s'établit comme suit :

Dépenses + Recettes fonctionnement :	48 104.00 €
Dépenses + Recettes investissement	102 668.00 €

le budget est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président présente le budget du lotissement « le bois du breuil II » qui s'établit comme suit :

Dépenses + Recettes fonctionnement :	76 900.00 €
Dépenses + Recettes investissement	76 900.00 € BUDGET CLOS EN 2006

le budget est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président présente le budget général qui s'établit comme suit :

Dépenses + Recettes fonctionnement :	1 856 739.00 €
Dépenses + Recettes investissement	1 097 527.00 €

le budget est adopté à l'unanimité

L'assemblée décide de reconduire le taux des contributions directes de 2006 pour 2007 à savoir :

Taxe Habitation 16.25% - Foncier Bâti 31.21% - Foncier Non Bâti 62.11%

2-VENTE TERRAIN

M. BARBIER d'oradour sur vayres demande au Conseil Municipal son avis pour l'achat d'une partie d'une parcelle communale (environ 2000 m²) située sur la route d'oradour sur vayres afin d'implanter une maison funéraire sur la commune – la proposition est acceptée.

3- COLOMBARIUM

Le colombarium vient d'être achevé en haut du cimetière et il convient de fixer les tarifs de location d'une case : 10ans : 300€ // 30 ans : 400 € // 50 ans 600 €

il est réservé aux habitants de st laurent sur gorre.

4-BATIMENT PENARIER ET SANITAIRE PUBLIC

suite à la consultation publique pour la réfection de la grange PENARIER et l'aménagement des sanitaires, le marché a été attribué à l'entreprise BOIREAU de ST JUNIEN pour un montant de 82 000.00 € HT .

5-TRAVAUX DIVERS

Suite à une demande des habitants de « la ribière » , il sera procédé à une modification de l'entrée du chemin rural «(sentier de Grande Randonnée)face au terrain appartenant à M. PUIS Gérard.

Une réactualisation du devis sera demandée à l'entreprise CMC TP afin de réparer le chemin du Colombier à Mons .

Suite au mauvais état du bâtiment appartenant à la succession BENET situé dans le centre bourg, monsieur le président informe l'assemblée q'un arrêté de péril va être pris à l'encontre des propriétaires.

Bâtiment CHABAUD : devant l'état de délabrement du bâtiment, Monsieur Le Président propose à l'assemblée d'en faire l'acquisition, et en cas de refus du propriétaire, une action en expropriation sera engagée.

6-PERSONNEL DU SERVICE TECHNIQUE

Suite aux congés de longue maladie de 2 agents dans les services techniques, l'assemblée donne son accord pour le recrutement de 2 contractuels pour face aux besoins du service et assurer les travaux en cours.

Il s'agit de MM. BOULEGUE Dominique et DUFOUR Alain .

Pour information : le feu d'artifice sera tiré au plan d'eau le 12.08.07

7- SUBVENTIONS

Subventions : après une longue discussion, les montants des demandes de subventions des associations de la commune sont accordés à l'unanimité.

8- PLACE LEON LITAUD

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il a rencontré avec MM. FAURE et CHALARD ,adjoints, Mme GABETTE ,Maitre d'œuvre du programme de rénovation de la place et la Société EUROVIA afin de leur demander de prendre en compte l'état de dégradation actuelle de la place Léon Litaud . Une expertise est en cours .